



COMPOSTAGE : QUE PEUT-ON METTRE ? STOP AUX IDÉES RECUES !

A mettre, ou pas ?

... VIANDE ET POISSON :

Tout est question de conduite du compostage (ce qui est vrai pour tous les déchets alimentaires), d'équilibre des apports (matière sèche / carbonée et humide / azotée), de brassages réguliers pour bien mélanger et en assurer l'aération, de quantités apportées pour monter suffisamment en température....

De la viande en petits morceaux, des arêtes de poisson, des carapaces de crevettes, bien mélangées aux autres matières, réparties de manière homogène et recouvertes avec du broyat peuvent être compostées sans nuisance.

Les déchets de cuisine et de table sont tous considérés, réglementairement parlant, comme des sous-produits animaux dès lors qu'ils sont passés par une cuisine, qu'ils contiennent ou non de la viande. Les restes de viande sont donc des biodéchets dont la valorisation reste un objectif législatif.

D'un territoire à l'autre, d'une structure à l'autre, les consignes peuvent être différentes. Entre tout composter et proscrire certaines catégories d'aliments, il y a un juste équilibre.

En 2023 (Cf. réglementation Européenne) nous devons trier à la source et valoriser tous les biodéchets.

La gestion du processus (découpage des gros morceaux, équilibre des apports, mélange, brassage, suivi des paramètres) prédomine sur les ingrédients.

D'un point de vue environnemental et économique, il est dans l'intérêt de chacun de composter le plus possible ses déchets organiques. Alléger sa poubelle permet de ne pas encombrer décharges et incinérateurs.

Quelles matières composter ?

Tout est question de choix et de dosage. Avec l'expérience, vous pourrez vous autoriser de nombreux apports auparavant «interdits». Pour rappel dans la nature, tout ce qui est d'origine animal et végétal finit par se composter.



... LES AGRUMES :

Les agrumes (oranges, citrons...) sont acides et les hydrocarbures de leur peau rallongent quelque peu la durée de leur décomposition, mais ils sont tout à fait compostables. L'idéal étant de les couper en morceaux pour faciliter le processus de décomposition par les micro-organismes et de diversifier les apports.



... LES COQUILLES D'OEUF :

Elles sont essentiellement composées de carbonate de calcium. Elles se dégradent lentement mais apportent de l'aération et des minéraux. Elles peuvent être compostées sans soucis. Pour accélérer le processus, écrasez-les avant de les déposer dans le bac.



... LE GAZON :

Si vous souhaitez le composter, vous pouvez le laissez sécher quelques jours au soleil avant. Vous pouvez également le composter en le mélangeant avec beaucoup de matière sèche et carbonée. Par exemple, à l'automne, étalez les feuilles sur votre pelouse et tondez le tout. Le mélange sera alors prêt pour être composté. Vous pouvez également l'utiliser en paillage, au potager par exemple, en recouvrant votre sol de 2-3 cm. Enfin, vous pouvez pratiquer le mulching (cf.fiche 14) qui consiste à fragmenter la pelouse en petits morceaux et la laisser sur place.

... LES «MAUVAISES HERBES» :

Elles sont compostables à condition qu'elles ne soient pas montées en graines ou alors il faut s'assurer d'une forte montée en température du composteur (difficile à atteindre en compostage domestique) ou d'une longue maturation.

... LES CENDRES (de bois) :

Riches en calcium et potasse, elles sont plus comparables à un engrais qu'à un déchet. Un apport trop important de cendres peut être responsable de déséquilibres physico-chimiques. Même si l'intérêt est très limité, vous pouvez en mettre dans votre composteur en petites quantités. Mieux vaut privilégier un épandage direct sur le sol du potager ou du jardin.

Compostage :
que peut-on
mettre ?

Stop aux
idées reçues !



... LES PAPIERS, JOURNAUX, SERVIETTES ET MOUCHOIRS, CARTONS :

Les serviettes et mouchoirs en papier (catégorie «textiles sanitaires» dans la méthode de caractérisation des ordures ménagères) et le carton brun sont généralement biodégradables et compostables. Une fois encore le processus sera optimal si vous les découpez en morceaux grossiers.

Pour les papiers (journaux, magazines...) et les cartons d'emballage, ils sont à trier et à orienter vers les filières de collecte sélective dédiées.

... LES COPEAUX, LA SCIURE :

Ce sont des apports carbonés, peu structurants si la matière est fine. Evitez les résidus de bois traité avec des produits polluants (métaux lourds, hydrocarbures, vernis). Les morceaux de bois trop gros non dégradés seront criblés lors de l'utilisation du compost mûr. Pour la sciure à l'inverse, attention à limiter la quantité des apports : risque de tassement et donc de décomposition anaérobie.

... LES CROTTES D'ANIMAUX DOMESTIQUES :

Les excréments d'animaux sont compostables. Il s'agit de matière organique très riche en azote. On peut différencier les litières d'animaux herbivores de ceux carnivores auxquels il faut prêter plus d'attention.

Si vous avez des apports quotidiens et en quantité, privilégiez un bac à part pour gérer cette matière. Laissez bien mûrir ce compost avant utilisation (1 à 2 ans). Lavez-vous les mains après manipulation de ce compost.

... LES HUILES VÉGÉTALES ET GRAISSES ANIMALES :

Les huiles alimentaires sont des biodéchets et sont donc compostables (en petites quantités), mais il est préférable de les destiner aux filières spécifiques (ne pas les jeter dans l'évier).



Idées reçues !

LE COMPOST ATTIRE LES RATS :

La mise en place d'un composteur n'attire pas les rats. Si vous voyez des rats dans un composteur, ils étaient déjà présents sur le site avant. Pour les faire partir : brassages réguliers et grille métallique au fond du composteur.

LE COMPOST ÇA PUE :

Si votre compost dégage une mauvaise odeur c'est qu'il est mal géré et qu'il y a un problème de décomposition anaérobie ou un déséquilibre dans les apports. Le conseil : brassez régulièrement et apportez du carbone si nécessaire.

Sources :

Échanges d'expériences entre les membres du Réseau Compost Citoyen

Pixabay

Compostage :
que peut-on
mettre ?

Stop aux
idées reçues !

Réalisé avec le soutien de



3/3